Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 27 Déc 2000
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

BD

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3073

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Rectification du code de référence et/ ou du classement de l'unité de formation :
HOMME DE PISTE DE CENTRE EQUESTRE

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique doit être reprise sous le code suivant :

16 13 04 U 11 1

Cette unité de formation est classée au niveau :

11 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

Le dossier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Cette décision annule et remplace celle du 24 novembre 2000 relative au même objet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. Le Directeur général adjoint,

Nicole SCHETS
Directrice

Julien Laermans

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 24 Nov 2000
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3073

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : HOMME DE PISTE DE CENTRE EQUESTRE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 202104U11C1
Domaine : 203 Industrie: maréchalerie

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

1.2.A

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : 27.11.20
Administrateur CPEONS

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

HOMME DE PISTE DE CENTRE EQUESTRE

CODE DE L'U.F. (3) 20 21 04 U 11 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 203

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ....1.. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **1** de .....1. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

X (1) Enseignement secondaire de : **X** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **X** (1) inférieur **O** (1) supérieur
O (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	**O**	Technique	**O**
Economique	**O**	Economique	**O**
Paramédical	**O**	Paramédical	**O**
Social	**O**	Social	**O**
Pédagogique	**O**	Pédagogique	**O**
Agricole	**O**	Agricole	**O**
Maritime	**O**	Maritime	**O**

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de …1…page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de …1…page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de …1…page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de …1…page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3) 10 2 1 0 4 V 1 1 e 1	Code du domaine de formation : (4) ~~101~~ 103

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Elaboration des pistes	CT	B	16
Travaux pratiques de constructions des pistes	PP	L	124
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	160

V

12. Réservé au Service d'inspection :
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : Néant Le 11 novembre 2000
L'Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16 NOV. 2000

Date : ..... Signature :

---

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

UNITE DE FORMATION :

HOMME DE PISTE DE CENTRE EQUESTRE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

1.1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

L'unité de formation vise à développer chez l'étudiant des compétences techniques et pratiques spécifiques lui permettant :

- d'élaborer les plans d'un parcours ;
- d'assurer la mise en place des obstacles ;
- d'organiser et de d'assurer la maintenance ;

d'une piste de jumping d'entraînement et/ou de compétition pour jeunes chevaux et poneys.

Cette unité répond à une demande de formation spécifique émanant de la « Ligue sud belge d'équitation »

Annexe 2

UNITE DE FORMATION :

HOMME DE PISTE DE CENTRE EQUESTRE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

2.1. Capacités.

Pour être admis comme étudiant(e)s régulier(e)s, les candidat(e)s devront être capables de comprendre à la lecture et / ou à l'audition, un texte en langue française du niveau de l'enseignement fondamental.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement de base (CEB) ou titre équivalent ou supérieur.

Annexe 3

UNITE DE FORMATION :

HOMME DE PISTE DE CENTRE EQUESTRE

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT.

Pas de recommandations particulières.

Annexe 4

UNITE DE FORMATION :

HOMME DE PISTE DE CENTRE EQUESTRE

PROGRAMME.

L'étudiant sera capable :

En élaboration des pistes

- D'identifier les différentes épreuves classiques de jumping telles que :
  - Les épreuves à difficultés progressives,
  - Les épreuves en deux phases,
  - Les épreuves « choisissez vos points »,
  - Les épreuves « choisissez votre itinéraire »,
  - Les épreuves des six barres,
  - Les barrages,
  - Les derby ;

- De reconnaître les différents types de matériel ;

- De reconnaître les différents types d'obstacles, leurs spécificités et diversités tels que :
  - Les obstacles droits (stationata, vertical de barres, de palanques, barrière de ferme, échelle, etc…) ,
  - Oxer (larges, montants ou carrés, etc …),
  - Spa (triple barre, naturels : rivière, bidet, talus breton, butte, etc…) ;

- D'élaborer le plan du parcours en fonction des directives du chef de piste et du type d'épreuve à organiser ;

En travaux pratiques de construction des pistes

- De choisir et de rassembler le matériel nécessaire à la construction du parcours ;
- De placer correctement les obstacles selon les directives du plan et les consignes du chef de piste ;
- De contrôler la sécurité de ces obstacles ;
- De mettre en place le parcours de liaison entre le paddock et la piste ;
- D'organiser les différentes épreuves spéciales selon les directives du chef de piste et notamment les épreuves à difficulté progressives, les épreuves en deux phases, les épreuves « choisissez vos points », les épreuves « choisissez votre itinéraire »,etc… ;
- D'assurer la maintenance des obstacles et du parcours durant les épreuves ;
- De démonter la piste et de ranger correctement le matériel ;
- D'assurer la maintenance et l'entretien du matériel de piste.

UNITE DE FORMATION :

HOMME DE PISTE DE CENTRE EQUESTRE

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

Face à une épreuve de jumping de compétition pour jeunes chevaux et/ou poneys ou face à une épreuve de jumping d'entraînement à organiser et selon les directives du chef de piste,

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- D'établir le plan du parcours et/ou de procéder à la lecture critique d'un plan établi ;
- D'identifier et de préparer le matériel nécessaire à la construction du parcours ;
- De mettre en place les obstacles en respectant les règles de sécurité en vigueur ;
- D'assurer la maintenance de la piste pendant les épreuves d'entraînement et/ou de compétition ;
- De procéder au démontage, à la remise en place et à l'entretien du matériel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- Du degré d'autonomie,
- Du degré de précision dans le tracé du parcours,
- De l'efficacité de maintenance de la piste durant les épreuves,
- De la pertinence du choix du matériel.

Annexe 6

UNITE DE FORMATION :

HOMME DE PISTE DE CENTRE EQUESTRE

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS.

Un expert qui peut prouver une expérience professionnelle dans la fonction de « chef de piste » de compétition de jumping.